

## COMMUNE DE VOISE

### PLAN LOCAL D'URBANISME

### BILAN DE LA CONCERTATION

*Pièce n°10*

<b>REVISION PRESCRITE LE :</b>	LE 15 SEPTEMBRE 2015
<b>PROJET ARRETE LE :</b>	
<b>PLU APPROUVE LE :</b>	

**ParenthesesURBaines** - Atelier d'urbanisme et de pro

Siège social : 261, rue de Cormery – 37550 SAINT-AVEF  
[parenthesesurbaines@gmail.com](mailto:parenthesesurbaines@gmail.com) T/02 47 55 08 80 / p 06 80 92 3

**VIGNES paysage** - 17 rue de l'Industrie - 44000 NANTES - [vignes.paysage@gmail.com](mailto:vignes.paysage@gmail.com)  
**ADEV environnement** - 2, rue Jules Ferry – 36300 LE BLANC – [adev.environnement@wanadc](mailto:adev.environnement@wanadc)

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOISE

---

Voise a décidé, par délibération en date du 15 décembre 2015 de procéder à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Par délibération du 19 avril 2016, la commune a complété les objectifs de la révision et les modalités de concertation.

Cette révision concerne la totalité du territoire communal et doit permettre de mettre en conformité le document d'urbanisme avec les dispositions des lois Grenelle I et II.

D'autre part, il apparaît nécessaire de reconsidérer les orientations de développement de la commune et de redéfinir en conséquence l'affectation des sols.

Dans cette perspective, plusieurs éléments justifient la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme :

- 1) Se doter d'un PLU au regard de la pression foncière s'exerçant sur le territoire.
- 2) Assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, la préservation des espaces naturels et des paysages
- 3) Maintenir la diversité des fonctions urbaines et mettre en œuvre des objectifs de mixité sociales et intergénérationnelle
- 4) Maitrise les déplacements urbains et préserver l'environnement

Dans le cadre de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la commune de Voise a engagé une concertation avec la population sur la base des modalités suivantes :

- Mise en place d'un registre destiné aux observations des personnes intéressées tout au long de la procédure d'élaboration et un classeur contenant le déroulement des études, les délibérations, les comptes rendus de commission, ..., disponibles en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Rédaction d'articles dans le bulletin municipal
- Organisation de 3 réunions publiques avec la population
- Exposition permanente et évolutive disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
- Etat d'avancement des études du PLU disponible sur le site internet de la Mairie : <http://www.commune-voise.fr/>

Les études pour l'élaboration du PLU ont été lancées en mars 2016. La concertation relative au projet de révision du PLU s'est déroulée du 15 décembre 2015 au **DATE A PRECISER** 2018.

Ont été mis à la disposition du public en Mairie, les éléments suivants :

- Un registre de concertation pour recueillir les avis du public,
- Les pièces administratives : délibérations
- Un classeur avec les documents d'études, notamment les documents présentés lors des commissions urbanisme, les comptes rendus de réunions, les documents de travail à l'ensemble des étapes de leur réalisation (Diagnostic, PADD, OAP, règlement, zonage),
- Les panneaux de concertation : exposition évolutive.
- Des articles sur le site de la Mairie et dans le bulletin municipal

La concertation a fait l'objet de 3 réunions publiques (24 JUIN 2016 – 17 JANVIER 2017 – xx JANVIER 2019) et 1 permanence avec les agriculteurs (6 SEPTEMBRE 2016).

**1. La réunion avec les agriculteurs.**


Elle s'est déroulée le 6 septembre 2016 durant la journée complète.

Son objectif fut de rencontrer les exploitants agricoles afin de leur expliquer : la procédure du PLU, les enjeux les concernant et de recueillir leurs besoins, attentes et projet à propos de leur exploitation agricole. Ces rencontres ont été préalablement préparées par la remise postale par la Mairie, d'un questionnaire. Chaque agriculteur a été entendu individuellement et a pu s'exprimer sur la base du questionnaire et d'un plan cadastral permettant de situer son exploitation et les terres attenantes.

A l'issue de cette rencontre, la synthèse des entretiens a été présentée en réunion des Personnes Publiques Associées.

Les comptes-rendus de ces réunions sont joints en annexe du Bilan de la concertation. Aucune demande n'a été rédigée sur le registre. Des courriers ont été transmis en mairie.

Ces courriers font état des remarques suivantes :

Courriers issus de la concertation	Explications et choix de Voise
<p><b>1.</b>  <b>M. FERRAND Denis, 14 Bd Chasles – 28000 CHARTRES - Courrier du 12/01/2017</b>  <i>Il est demandé que le terrain (parcelle D708) de M. Ferrand soit constructible.</i></p> 	<p><b>1.</b>  <i>La parcelle D708 n'est pas comprise dans l'enveloppe urbaine de la commune. Elle participe à la qualité paysagère de Voise en créant une lisière tampon avec l'espace agricole. Par conséquent, cette parcelle est classée en zone Uj.</i></p> 